

Rapport annuel

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	VOLUMES VENDUS ET EXPORTES	6
■	BILAN DES VOLUMES.....	7
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	EVOLUTION DES TARIFS VENTES EN GROS AUX COLLECTIVITES	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR exerce la mission production de la compétence eau potable.

Le Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance - SPIR regroupe la commune de COMBOURG.

Ainsi que les collectivités : SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'AUBIGNE-FEINS- MONTREUIL, SI DES EAUX DE LA MOTTE AUX ANGLAIS, SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE et SI DES EAUX DE LA REGION DE TINTENIAC.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

• Mode de gestion en 2017

Le service est exploité en affermage.

Pour les ouvrages de Bleuquen, de Linquéniaç, de la Gentière, de la Ferrière, de la Douettée et Beauregard, du Rocher et du Ponçonnet : Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 11 mars 2008. La durée du contrat est de 9 ans et 10 mois. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2010	- Intégration de l'usine de production d'eau potable la Gentière, située à Combourg, au SPIR - Intégration des charges supplémentaires, liées à la substitution de la neutralité par du carbone de calcium terrestre, pour la neutralisation des eaux brutes sur l'usine de production de Linquéniaç.
2	21/02/2013	Prise en charge de l'entretien des espaces verts par le délégataire Modifications tarifaires
3	15/11/2018	Intégration des usines de Plesder, La chapelle Chaussée, Meillac et la Douettée, dans le périmètre du SPIR.

Pour les ouvrages de la Chaumière : Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2012 et d'un avenant n°1 en date du 01/02/2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 juin 2024.

• Mode de gestion actuel

A compter du 1^{er} janvier 2018 le service sera exploité en affermage

Pour les ouvrages de Bleuquen, de Linquéniaç, de la Gentière, de la Ferrière, de la Douettée et Beauregard, du Rocher et du Ponçonnet : Le délégataire sera la société SAUR en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 12 ans.

Pour les ouvrages de la Chaumière : Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} juillet 2012 et d'un avenant n°1 en date du 01/02/2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 30 juin 2024.

■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Convention	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'export	COMBOURG	376 000 m3/an	2018	11	
d'export	SIE D'AUBIGNE- FEINS-MONTREUIL	183 000 m3/an	2018	11	
d'export	SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	1 584 000 m3/an	2018	11	
d'export	SIE DE ST AUBIN D'AUBIGNE	724 000 m3/an	2018	11	
d'Export	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	mini 220m3/j	1996	22	Caduque

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import	SEDUD	mini 720 000m3/an	2008	10	Caduque
d'Import	CEBR	mini 150 000m3/an	2015	15	
d'Import/Export	SYNDICAT D'EVРАН	Import entre 300 et 500m3/j Export 1 000m3/j	2013	5	Caduque

■ RESSOURCES EN EAU

Depuis le 1er janvier 2017, les ressources d'eau et les usines associées du SIE d'Aubigné Feins-Montreuil, SIE de Tinténac et SIE de St Aubin d'Aubigné ont été transférées au SPIR. De plus, une nouvelle ressource en eau a été mise en service en 2017. Il s'agit des forages de la Ferrière à Plesder.

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Observations
Forage de Bleuquen 22 EVРАН	90	340 524	336 452	-1,20 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 27/12/1999
La Gentière Puits n°1 COMBOURG	20	76 786	65 659	-14,49 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 25/07/2008 (120 000 m3/an)
Puits et Forage de Linquénac LONGAULNAY	20 et 30	200 274	171 593	-14,32 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 23/12/2002 (330 000 m3/an)
Forage 1 et 2 de la Chaumière FEINS	25	-	181 474		Non-Respect d'autorisation de prélèvement de l'AP du 21/01/2001 (175 000 m3/an)
Puits de Beauregard SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	40	-	151 976		Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 07/01/2000 (438 000 m3/an)
Puits de La Douettée SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	40	-	76 410		
Forage du Ponçonnet MEILLAC	20	-	53 758		Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 14/04/2000 (146 000 m3/an)
Forage du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	50	-	96 504		Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 07/12/2001 (146 000 m3/an)
Forage 1 et 2 La Ferrière PLESDER	27 et 15	-	200 002		Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 10/09/2015 (365 000 m3/an)
Total des prélèvements [m³]		617 584	1 333 828	+115,98%	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Usine de traitement de Bleuquen 22 EVRAN	1 800	340 524	336 452	-1,20 %
Usine de traitement de la Gentière COMBOURG	400	76 786	71 108	-7,39 %
Usine de traitement de Linquéniac LONGAULNAY	1 000	200 274	162 236	-18,99 %
Usine de traitement de La Chaumière FEINS	500	-	177 732	-
Usine de traitement de La Douettée SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	1 600	-	246 907	-
Usine de traitement du Ponçonnet MEILLAC	400	-	55 830	-
Usine de traitement du Rocher LA CHAPELLE-CHAUSSEE	400	-	90 465	-
Usine de traitement La Ferrière PLES DER	840	-	190 249	-
Total produit [m³]		617 584	1 330 979	+115,51 %

Le rendement de l'usine Bleuquen est en 2017 de 100 %, du même ordre qu'en 2016 (100%).

Le rendement de l'usine Linquéniac est en 2017 de 95 %, du même ordre qu'en 2016 (94%).

Le rendement de l'usine de la Chaumière est en 2017 de 98 %, en augmentation par rapport à 2016 (91%)

Le rendement de l'usine du Rocher est en 2017 de 94 %, du même ordre qu'en 2016 (93,5%).

Le rendement de l'usine de La Ferrière est en 2017 de 95 % (Usine mise en service en 2017).

Le rendement 2017 des usines de La Gentière, la Douettée et du Ponçonnet est supérieur à 100 %, lié à des imprécisions de comptage.

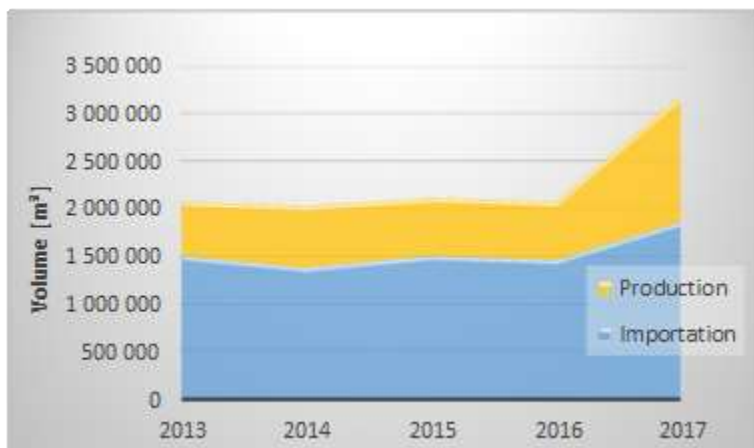
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]	Variation	Part
CEBR	589 910	686 813	+16,43%	36,94%
SEDUD	705 366	714 093	+1,24%	38,41%
SYNDICAT D'EVRA N	161 020	211 343	+31,25%	11,37%
SIE TINTENIAC	-	172 295	+100,00%	9,27%
COMBOURG	-	74 587	+100,00%	4,01%
Total import [m³]	1 456 296	1 859 131	+27,66%	100,00%

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation	Part 2017
Ressources propres	617 584	1 330 979	+115,51 %	41,72 %
Importations	1 456 296	1 859 131	+27,66 %	58,28 %
Total général	2 073 880	3 190 110	+53,82 %	100%

- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés

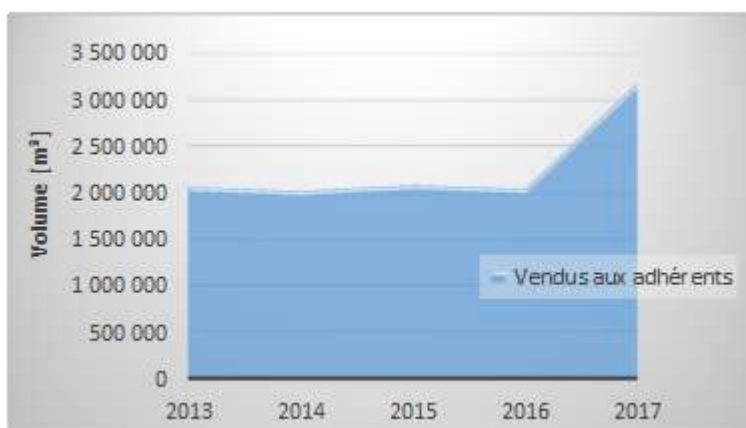


■ VOLUMES VENDUS ET EXPORTES

- Volumes vendus aux collectivités adhérentes

Vente à	Vendu en 2016 [m³]	Vendu en 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Part 2017
COMBOURG	76 786	376 059	+389,75%	11,79%
SIE D'AUBIGNE- FEINS- MONTREUIL	-	176 067	+100,00%	5,52%
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	179 750	329 668	+83,40%	10,33%
SIE DE LA REGION DE TINTENIAC	1 387 566	1 584 124	+14,17%	49,66%
SIE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE	393 365	724 173	+84,10%	22,70%
Volume total vendu aux adhérents	2 037 467	3 190 091	+56,57%	100,00%

- Evolution des volumes vendus aux adhérents



- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
SYNDICAT D'EVTRAN	0	4 831

■ BILAN DES VOLUMES

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	617 584	1 330 979	+115,51 %
Volume importé	1 456 296	1 859 131	+27,66 %
Volume exporté		- 4 831	+100,00 %
Volume mis en distribution	2 073 880	3 185 279	+53,61 %

Volume total vendu aux adhérents	2 037 467	3 190 091	+56,57%
Volume total vendu	2 037 467	3 190 091	+56,57%

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	54,0	65,2	+20,74 %

Il existe également 3,1 km de conduite pour le transport des eaux brutes.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
10/11/2016	Fixation Tarif Surtaxe Syndicale- Année 2017
19/10/2017	Fixation Tarif Surtaxe Syndicale- Année 2018

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, on applique les tarifs de base du nouveau contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ EVOLUTION DES TARIFS VENTES EN GROS AUX COLLECTIVITES

VEG aux Collectivités SAUR	1 ^{er} janv 2017	1 ^{er} janv 2018	Variation
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,6213	0,6094	-1,92 %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,05	0,05	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,019	0,016	-15,79 %
Prix total HT [€/m³]	0,6903	0,6754	-2,16 %
TVA	5,5 %	5,5 %	
Prix total TTC [€/m³]	0,7283	0,7125	-2,17 %

VEG aux Collectivités Véolia	1 ^{er} janv 2017	1 ^{er} janv 2018	Variation
Part de l'exploitant			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,413	0,417	+0,97 %
Part de la collectivité			
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0,05	0,05	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,038	0,037	-2,63 %
Prix total HT [€/m³]	0,501	0,504	+0,60 %
TVA	5,5 %	5,5 %	
Prix total TTC [€/m³]	0,528	0,532	+0,76 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

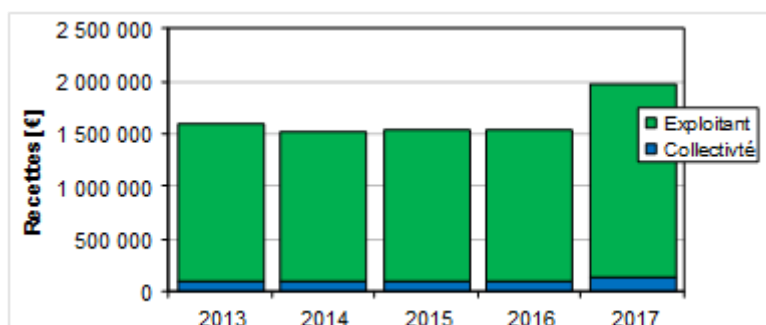
	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	103 539,00 €	143 263,60 €	+38,37 %
Total recettes de vente d'eau	103 539,00 €	143 263,60 €	+38,37 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part importation-production)	- 12 631,76 €	0,00 €	
Total des recettes	90 907,24 €	143 263,60 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes de volume exporté	1 439 952,67 €	1 822 758,54 €	+26,58 %
Total recettes de vente d'eau	1 439 952,67 €	1 822 758,54 €	+26,58 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part importation-production)	12 631,76 €	0,00 €	
Total des recettes	1 452 584,43 €	1 822 758,54 €	



Commentaire : La prise de compétence production au 1^{er} janvier 2017 conduit à une augmentation des volumes vendus aux adhérents et par conséquent, une augmentation des recettes. La recette « exploitant » se partage entre la Saur (1 749 292,54€) et Véolia (73 466,00€).

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	24	100 %	-
Conformité physico-chimique	26	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux traitées et distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
Station du Bleuquen - Réservoir de St Thual	26,9 [23,0 – 29,2]	< seuils de détection	[1,0 – 1,1]
Station de Linquénac	11,2 [10,6 – 11,7]	< seuils de détection	Max : 0,6
Station de la Gentièrre + import SPIR	34,2 [31,3 – 37,2]	< seuils de détection	Max : 0,6
Station du Ponçonnet Meillac	20,3 [18,0 – 22,6]	< seuils de détection	0,9 [0,8 – 1,1]
Station la Chaumièrre Feins	0,8 [0,7 – 1,0]	Traces	2,1 [1,8 – 2,2]
Station la Douettée Saint-Aubin-d'A.	21,1 [16,7 – 32,2]	Traces	1,3 [1,2 – 1,4]
Station Le Rocher La Chapelle Chaussée	0	< seuils de détection	Max : 0,4
Station La Ferrière Plesder	4,6 [0,0 – 8,9]	< seuils de détection	0,4 [0,2 – 0,8]

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l. Les analyses réalisées sont conformes et le résultat le plus élevé est de 58µg/l au niveau de la station du Bleuquen/Réservoir de St Thual, de 11µg/l au niveau de la station de Linquénac, de 20µg/l au niveau de la station de la Gentièrre/Import SPIR, de 25µg/l au niveau de la station du Ponçonnet, de 32µg/l au niveau de la station de la Chaumièrre, de 78µg/l au niveau de la station de la Douettée, de 13µg/l au niveau de la station du Rocher, de 19µg/l au niveau de la station de la Ferrière.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
Forage de Bleuquen		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 27 décembre 1999 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
La Gentière Puits n°1		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 25 juillet 2008 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
Puits et Forage de Linquénac		
→ 100 %	Arrêté préfectoral du 23 décembre 2002 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% est admis	100 %
Forage n°1 et 2 de la Chaumière		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 21 janvier 2002 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
Puits de Beaugard- La Douettée		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 7 janvier 2000 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100%
Forage du Ponçonnet		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 17 avril 2000 est en cours de mise en œuvre (Opérations à terminer : matérialisation du périmètre rapproché sensible). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. A la fin des travaux, un taux de 100% pourra être admis	80 %
Forage du Rocher		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 7 décembre 2001 est complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés). Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis	100 %
Forages de la Ferrière		
→ 80 %	Arrêté préfectoral du 10 septembre 2015 est en cours de mise en œuvre. Pas de surveillance annuelle mise en œuvre. Un taux de 80% est admis	80%
Import d'eau traitée depuis SEDUD		
→ 80 %	L'import vient de la station de la CODI qui traite l'eau prélevée au niveau des retenues du Val et du Pont-Ruffier. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
Import d'eau traitée depuis CEBR (Rophemel)		
→ 80 %	L'import vient de la station de Rophemel qui traite l'eau prélevée au niveau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %

Import d'eau traitée depuis CEBR (Mézières sur Couesnon)

➔	80 %	L'import vient de la station de Mézières sur Couesnon qui traite l'eau prélevée au niveau des drains du Pays du Coglais et de la prise d'eau de la Roche (Mézières sur Couesnon). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	--	------

Import d'eau traitée depuis SYNDICAT d'EVTRAN

➔	80 %	L'import vient de la station d'Evran qui traite l'eau prélevée au niveau du captage du Pas du Hac (commune d'Evran). Pour cet import, un indice de 80% est admis.	80 %
---	------	---	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
81 %	88 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

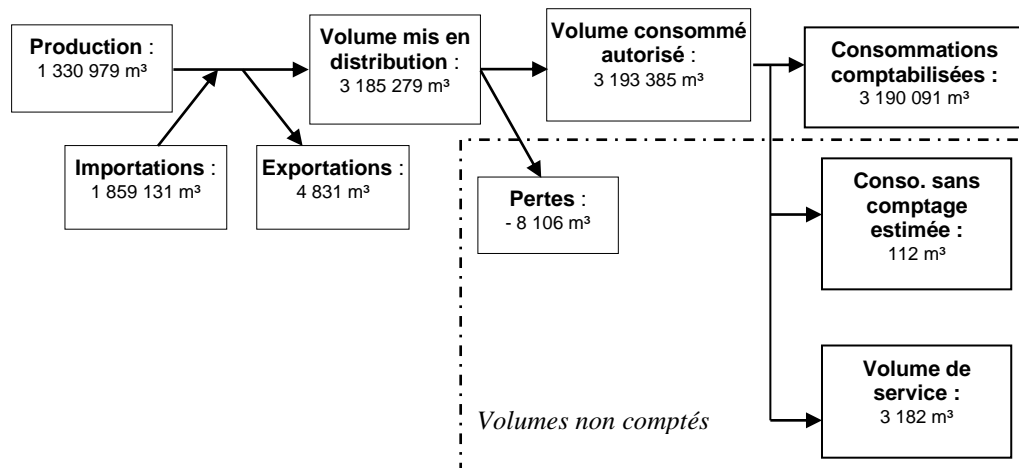
La valeur de cet indice varie entre 0 et 100.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	100	85

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 112 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 182 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau [%]	99,6 %	99,6%	99,4%	98,2%	100,3

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / longueur du réseau hors branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,50	0,43	0,78	1,85	-0,20

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
perles / longueur du réseau hors branchements

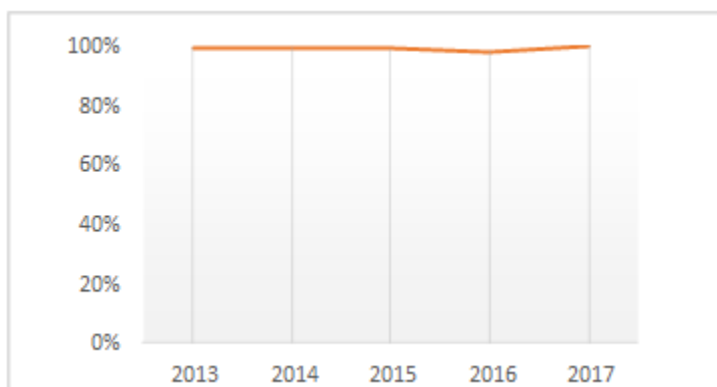
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,42	0,36	0,68	1,70	-0,34

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

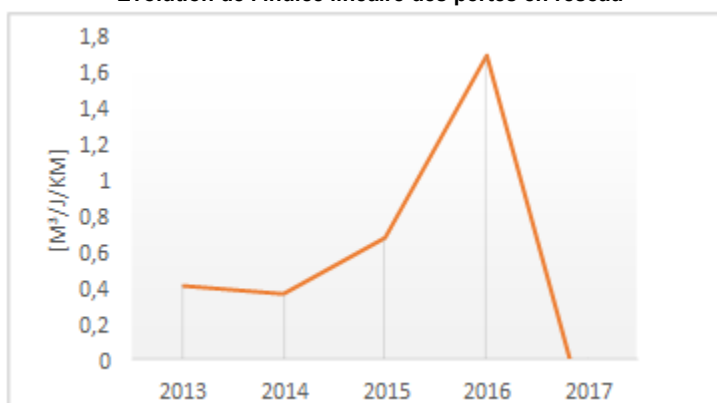
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	104,7	103,1	106,1	103,5	134,4
Seuil de rendement [%]	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %	85,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0,239	0	0
% de renouvellement du réseau	0	0	0,44	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,08 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 0,239 km.

Il est à préciser que le réseau de transport d'eau du SPIR est récent (88% du réseau installé après 1990)

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Construction usine eau potable Plesder	432 246 €
Travaux aménagements divers	17 868 €
Acquisition foncière périmètre rapproché Plesder	98 345 €
Phase administrative DUP Plesder	6 222 €
Montant total des travaux payés	554 681 €

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	752 053,19 €	701 078,55 €
Remboursements au cours de l'exercice	40 994,09 €	54 799,47 €
dont en intérêts	3 047,28 €	3 824,83 €
dont en capital	37 946,81 €	50 974,64 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Le SMG35 remboursant la totalité de l'emprunt, la durée d'extinction de la dette est de 0 an

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	209 051,28 €	207 574,54 €	212 773,02 €	221 894,32 €	302 429,81 €

■ PRESENTATION DES PROJETS

à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Réhabilitation de la station de Meillac	30 187 €
Déplacement de la clôture de la station de Bleuquen	8 495 €
Etude pour la réhabilitation de la station de la Chaumière	8 775 €
Montant total des travaux prévus	47 457 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2016	2017
Opération tikopia	3 000€	0